

II.4 - LE PARCOURS NATURE

Sommaire

A. Généralités

- A.1 Présentation
- A.2 Les catégories
- A.3 Le matériel de tir
- A.4 Les équipements des archers
- A.5 La ciblerie
- A.6 Les pas de tir
- A.7 Les temps de tir
- A.8 La position de tir
- A.9 Les techniques de tir
- A.10 Le marquage des scores
- A.11 Le jury d'appel
- A.12 L'organisation
- A.13 Le classement par catégories et le départage des ex aequo
- A.14 Les badges
- A.15 Les Championnats Départementaux et Régionaux

B. Le Championnat de France individuel de tir nature

- B.1 Les périodes de qualification
- B.2 Les modes de sélection
- B.3 Le déroulement
- B.4 Le chronométrage
- B.5 L'arbitrage
- B.6 Le Jury d'Appel
- B.7 Les titres décernés
- B.8 Les tenues

C. L'Open de France

- C.1 Les généralités
- C.2 Les équipes
- C.3 Le déroulement
- C.4 Les feuilles de marque
- C.5 Le dépassement de temps
- C.6 Le jury d'appel
- C.7 Le classement
- C.8 Les ex aequo
- C.9 Les trophées
- C.10 Les titres
- C.11 Les tenues
- C.12 L'organisation

D. Le Critérium de France Parcours Nature : compétitions qualificatives

- D.1 Les compétitions qualificatives de Parcours Nature par équipes de Clubs

E. Le Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs

- E.1 Les généralités
- E.2 Les équipes de clubs
- E.3 L'entraînement officiel
- E.4 Les épreuves du Critérium de France
- E.5 Les distances pour les parcours
- E.6 Le contrôle du temps
- E.7 L'établissement des scores
- E.8 Le programme
- E.9 Divers
- E.10 Les titres décernés
- E.11 Les annexes

Annexe 1 :

Coupon d'inscription au Critérium de France de parcours Nature par équipes de club





A. GENERALITES

A.1 PRESENTATION

Ce tir, sur cibles animalières, a lieu sur terrain varié comme pour le tir en campagne.

Les animaux sont symbolisés par des blasons représentant du gibier de différentes tailles. La sécurité doit être absolue, les buttes de tir éloignées les unes des autres. Les pièges de tir ne devront pas entraîner des bris de matériel. Les tirs devront être praticables par les archers droitiers, gauchers et de toutes tailles. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

A.2 LES CATEGORIES

- **Age et Sexe**

La FFTA reconnaît 6 catégories d'âge et de sexe :

| | | |
|----------------------------|---------------|-----------|
| Benjamins Hommes et Femmes | abréviation = | (BH - BF) |
| Minimes Hommes et Femmes | | (MH - MF) |
| Cadets Hommes et Femmes | | (CH - CF) |
| Juniors Hommes et Femmes | | (JH - JF) |
| Seniors Hommes et Femmes | | (SH - SF) |
| Vétérans Hommes et Femmes | | (VH - VF) |

- **Armes**

| | | |
|--------------------|---------------|----|
| Arcs nus | abréviation = | BB |
| Arcs à poulies nus | | CO |
| Arcs libres | | TL |
| Arcs droits | | AD |
| Arcs de chasse | | AC |

- **Catégories ouvertes**

| | Arc nu | | Arc à poulies nu | | Arc Droit | | Arc Libre | | Arc Chasse | |
|-----------|--------|--------|------------------|--------|-----------|--------|-----------|--------|------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| Benjamins | OUI | OUI | | | | | | | | |
| Minimes | OUI | OUI | OUI | OUI | | | | | | |
| Cadets | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI* | OUI* | OUI* | OUI* | OUI* | OUI* |
| Juniors | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| Seniors | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| Vétérans | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |

* Cette catégorie est ouverte au Classement National voire au Championnat de France si les conditions d'ouverture sont respectées (Cf. article C.5.1.3, point 3 des Règlements Généraux)

(Application au 1^{er} septembre 2011)

Note :

Les super vétérans tirent dans la catégorie "vétérans".

- **Distances de tir**

Les archers surclassés tirent leur première flèche du piquet rouge, leur deuxième flèche du piquet bleu.



Promotion des disciplines de parcours : catégorie "DECOUVERTE" en parcours nature. **Elle est ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition.** Il n'y a pas de palmarès. Le tir se fait du piquet blanc, temps de tir : 45 secondes.

A.3 LE MATERIEL DE TIR

A.3.1 LES ARCS

Cinq (5) catégories d'arcs sont reconnues :

- **Arc nu**

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

Cet arc doit être dépourvu de tout accessoire, à l'exception du repose flèche et exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou - 0,5mm. La longueur et la puissance sont indifférentes.

Les marques sur les palettes sont autorisées.

- **Arc à poulies nu**

Il s'agit d'un arc compound (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

- ✓ les écarteurs sont autorisés ;
- ✓ la puissance ne peut pas dépasser 60 livres ;
- ✓ cet arc doit être exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les marques sur les palettes sont autorisées.

- **Arc Libre**

Il s'agit d'un arc classique ou à poulies tels que définis plus haut, mais ils peuvent être munis de tout type de viseurs autres qu'électriques ou électroniques. Les stabilisateurs, compensateurs, contrôleurs d'allonge et décocheurs sont autorisés.

- **Arc droit**

Il s'agit d'un arc de type "arc droit" ou Longbow, selon la définition de la FITA. Cela veut dire que lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc, à l'exception des encoches de fixation de la corde. La forme de la poignée ou des branches est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre.

L'arc peut être composé de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.

La longueur et la puissance de l'arc sont libres.

Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.

Rien ne s'oppose à ce qu'un arc droit (Longbow) puisse être déclaré en arc nu (Barebow) lors de compétitions nationales, individuelles ou par équipes, en Parcours Nature et Tir sur cibles 3D.



- **Arc chasse**

Archers utilisant des arcs de type classique, nus [article B3] suivant la définition de la FITA, tirant des flèches de poids conforme à celui du § "Flèches" ci-dessous.

Si le matériel d'un archer ne correspond à aucune des catégories décrites ci-dessus, il doit être affecté à la catégorie "arc libre".

A.3.2 LA CORDE

- **Divisions Arc nu, Arc à Poulies nu, Arc droit et Arc Chasse :**

Des cordes de toute matière peuvent être employées, mais elles ne doivent pas comporter de repères autres qu'un ou deux arrêts pour ajuster l'encoche.

Le bord supérieur du tranche fil ne doit pas venir au niveau de l'œil (arc en action), afin de ne pas être une aide à la visée.

Les repères pour les lèvres et le nez sont interdits.

- **Division Arc Libre :**

Il n'y a aucune restriction concernant la corde dans cette catégorie.

A.3.3 LE STABILISATEUR

- **Division Arc à poulies nu et arc chasse :** un seul amortisseur ou contre poids, ayant une longueur linéaire maximale de 13cm mesurée à partir de l'extrémité visible de la virole de fixation et dans toutes les directions, peut être utilisé. Il peut être situé en n'importe quel point de l'arc, mais ne doit pas être une aide à la visée.
- **Division Arc libre :** aucune restriction.
- **Division Arc droit et Arc nu :** aucun stabilisateur n'est autorisé.

A.3.4 LES FLECHES

Des flèches de tous types peuvent être utilisées, conformément à l'article B.3.1.7.1 du Règlement International du Tir sur Cibles en extérieur, mais elles ne doivent pas causer de dégâts exagérés aux blasons ou aux buttes de tir. Elles doivent être marquées au nom ou aux initiales du tireur, être de longueur identique pour un même archer et rigoureusement identiques en cible.

- **Division arc nu :** le diamètre maximum des flèches est de 9,3mm.
- **Division arc droit :** seules les flèches en bois sont autorisées avec un empennage en plumes naturelles
- **Division arc chasse :** le poids minimal imposé pour les flèches est de :
 - 30 grammes pour les seniors hommes
 - 25 grammes pour les cadets, juniors hommes
 - 20 grammes pour les cadettes, juniors et seniors dames

Le repérage des flèches est obligatoire. Il se fait à l'aide d'anneaux de couleur visible, de 1 cm environ, espacés de 1cm approximativement : 1^{ère} flèche : 1 anneau - 2^{ème} flèche : 2 anneaux.

La couleur des anneaux doit être identique pour les flèches du même archer.

Le premier anneau doit être à une distance de 2cm de l'empennage. Si un tireur a besoin de mettre une ligature à son empennage, la couleur de celle-ci doit être différente des bagues réglementaires.

Seules les pointes "cible" ou "field" collées ou vissées, permettant à la flèche de se planter en cible, sont autorisées.

Les encoches munies d'une diode éclairante ne sont pas autorisées.



A.3.5 REPOSE FLECHE ET CONTROLEUR D'ALLONGE

- **Divisions Arc à Poulies nu et Arc Libre :**

Un repose flèche réglable ou n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique, est autorisé. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot.

Un contrôleur d'allonge (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, est autorisé.

- **Division arc nu (B.B.) :**

Sont autorisés un repose flèche qui peut être réglable, n'importe quel bouton de pression mobile, écarteur ou tout repose flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique et qu'il n'offre aucune assistance à la visée. Il n'y a pas d'overdraw. Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

- **Division Arc Chasse :**

Seul est autorisé un tapis d'arc, posé directement sur la fenêtre d'origine, ne dépassant pas 5mm d'épaisseur sur le plancher, de n'importe quel matériau doux (cuir ou feutrine). L'épaisseur du tapis de fenêtre est libre, la hauteur maximum autorisée est de 3cm. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé. Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

- **Division Arc Droit :**

Seul est autorisé un tapis d'arc, posé directement sur la fenêtre d'origine, ne dépassant pas 5mm d'épaisseur sur le plancher, de n'importe quel matériau doux (cuir ou feutrine). L'épaisseur du tapis de fenêtre est libre, la hauteur maximum autorisée est de 3cm. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé. Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

A.3.6 LES VISEURS

Ils ne sont autorisés que dans la division "arc libre".

Ils ne doivent être ni électriques, ni électroniques.

A.4 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Protection des doigts (de corde) : sont autorisés : les gants, les doigtiers, les palettes avec ou sans écarteur, les emplâtres. Les décocheurs automatiques sont autorisés uniquement dans la catégorie "arc libre".

Protection du buste : les plastrons sont autorisés.

Protection des bras : les bracelets de tous types, de toutes matières, longs ou courts, sont autorisés.

Maintien de l'arc : seules les dragonnes sont autorisées. Le port de gants de tous types est autorisé.

Protection de l'arc : des manchons de toutes couleurs et de toutes matières, protégeant les branches de l'arc, sont autorisés, à condition qu'ils ne servent pas d'aide à la visée.

Carquois : les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés dans toutes les catégories.

Les carquois d'arc ne sont autorisés que dans les catégories Arc Chasse, Arc à poulies nu et Arc Libre, à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée. Ils sont interdits dans les catégories Arc Droit et Arc nu.

Les fixations des carquois d'arc doivent être démontées quand le carquois a été enlevé. Tout accessoire, marques, vis, écaille ou éraflure pouvant, selon l'arbitre, apporter une éventuelle aide à la visée, devra être masqué par un cache adhésif.

Les décompteurs de temps de tous types sont autorisés.

Les silencieux de corde sont autorisés en divisions arc à poulies, arc chasse, arc droit.

Appareils optiques :

Sont autorisées : les lunettes médicales comportant des verres correcteurs blancs ou teintés et les lunettes de soleil, à condition, cependant, qu'elles ne comportent pas de repères ou de système procurant une aide à la visée.

Sont interdits : les jumelles, les télémètres ou autres appareils de mesure, quel que soit le matériel de tir utilisé. Les viseurs éclairés ou à intensité lumineuse variable sont interdits, car ils supposent l'existence d'une source électrique, laquelle est interdite.

Appareils de communication :

Sont interdits, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que baladeurs, MP3, etc...



Appareils photographiques : l'usage des appareils photographiques, sauf les téléphones mobiles, est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.

Notes et documents : Seul le règlement ou des extraits de règlement sont autorisés. Toute consultation ou prise de note personnelle, relative au parcours et au tir, manuscrite ou numérique, durant la compétition, est strictement interdite. Cependant, l'affichage des réglages, concernant les distances, sur la réglette du viseur, en division Tir Libre, est autorisé.

A.5 LA CIBLERIE

• Les buttes de tir

Elles doivent être faites d'une matière permettant aux flèches de se planter et d'être retirées de la cible sans détérioration de celle-ci.

Elles doivent arrêter les flèches afin que celles-ci ne passent pas entièrement au travers.

Elles doivent être en bon état et solidement fixées au sol, afin que leur position ne varie pas d'un peloton à l'autre.

Angle de tir : l'angle, entre la surface de la butte et la ligne de visée, ne doit pas être exagérément éloigné de 90°.

• Nombre de buttes de tir : Deux possibilités :

| Parcours de 21 cibles à tirer deux fois | Parcours de 42 cibles à tirer une fois |
|---|--|
| 4 grands gibiers | 8 grands gibiers |
| 7 moyens gibiers | 14 moyens gibiers |
| 6 petits gibiers | 12 petits gibiers |
| 4 petits animaux | 8 petits animaux |

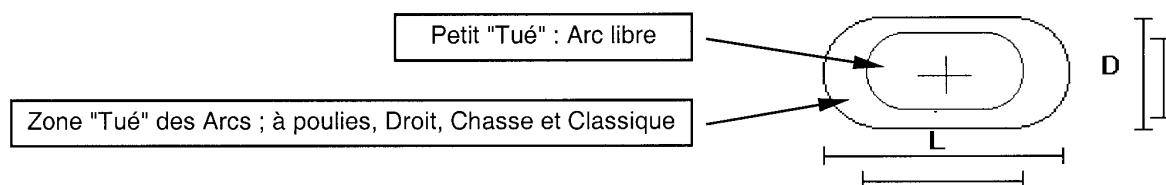
• Les blasons

Seuls les blasons animaliers sont autorisés (pas de cibles volumétriques).

Les blasons sont soumis à l'agrément de la Commission Sportive Nationale.

Ils comportent obligatoirement 2 zones :

- ✓ **la zone "blessé"** correspondant au contour de l'animal. Les blasons qui ne possèdent pas ce tracé et qui figurent sur le livret officiel des blasons homologués FFTA, doivent être tracés, à l'initiative de l'organisateur, et être présentés aux archers avant le concours ;
- ✓ **la zone "tué"** correspondant au centre vital du corps de l'animal. Cette zone doit être tracée de façon très significative avec un gabarit, pour des erreurs supérieures à + ou - 2mm ;



La zone "petit tué" de la catégorie "arc libre" correspond au centre de la grande zone "tué". Cette zone doit être retracée de façon très significative avec un gabarit pour une tolérance de centrage de + ou - 2mm.



Traçage de la petite zone "tué" de la catégorie "arc libre" pour les moyens et grands gibiers : les deux zones se superposent et doivent être de formes identiques. Elles sont tracées de façon équidistante en hauteur (D) et en largeur (L) des axes verticaux et horizontaux de la grande zone "tué". La tolérance de centrage est de + ou - 2mm.

Les blasons peuvent être découpés selon le contour de l'animal, en laissant une marge de 1 cm minimum autour de celui-ci. Ils doivent être collés sur un carton support.

Les blasons sont classés par catégories suivant le diamètre de la zone "tué". Pour les animaux ayant une zone "tué" ovale, considérer 2 dimensions "D" et "L" : voir dessin ci-dessous :

Quatre catégories sont définies d'après leurs grandes zones "tué".

La tolérance de traçage est de + ou - 2mm.

ZONES TOUS TYPES D'ARCS SAUF : ARC LIBRE

| | Zones rondes | Zones ovales |
|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Grands gibiers | "Tué" = \varnothing 300 mm | D 225 mm x L 360 mm |
| Moyens gibiers | "Tué" = \varnothing 225 mm | D 180 mm x L 275 mm |
| Petits gibiers | "Tué" = \varnothing 150 mm | D 115 mm x L 180 mm |
| Petits animaux | "Tué" = \varnothing 75 mm | D 60 mm x L 95 mm |

ZONES POUR LES ARCS LIBRES

| | Zones rondes | Zones ovales |
|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Grands gibiers | "Tué" = \varnothing 225 mm | D 180 mm x L 275 mm |
| Moyens gibiers | "Tué" = \varnothing 150 mm | D 115 mm x L 180 mm |
| Petits gibiers | "Tué" = \varnothing 150 mm | D 115 mm x L 180 mm |
| Petits animaux | "Tué" = \varnothing 75 mm | D 60 mm x L 95 mm |

- **Positionnement et fixation**

Les cibles doivent être visibles de chaque piquet à une hauteur de 1m, bas de la zone "blessé".

Les blasons peuvent être inclinés, mais jamais à l'envers.

La partie la plus basse de la zone "blessé", sur les buttes de tir, ne doit jamais être à moins de 10cm du sol.

Les animaux doivent être identifiables depuis le pas de tir.

Si un blason est caché par des obstacles, la commission des arbitres doit intervenir.

Recommandation : afin d'éviter des difficultés inutiles et absurdes, la position et l'inclinaison des blasons doivent restituer l'animal en position naturelle (on n'a jamais vu un sanglier incliné à 45 degrés dans la nature).

Petits animaux : il est obligatoire de positionner 2 blasons sur 1 ou 2 buttes de tir : le premier blason à tirer sera repéré par une marque rouge, le second par une marque bleue et blanche (la couleur des marques est en rapport avec la couleur des pas de tir).

L'archer tire 1 seule flèche par blason, sauf les catégories cadets, minimes et benjamins.

- **Les distances de tir**

| | Distances pas rouge | Distances pas bleu | Distances pas blanc |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|
| Grands gibiers | Entre 30 et 40 mètres | 35 mètres maxi | 30 mètres maximum |
| Moyens gibiers | Entre 20 et 35 mètres | 30 mètres maxi | 25 mètres maximum |
| Petits gibiers | Entre 15 et 25 mètres | 20 mètres maxi | 15 mètres maximum |
| Petits animaux | Entre 5 et 15 mètres | 15 mètres maxi | 15 mètres maximum |



Note :

- ✓ 5m est la distance minimum de sécurité du pas de tir le plus proche de la cible.
- ✓ Les benjamins et les minimes tirent du pas blanc : 2 flèches sur le blason ayant une marque blanche en 45".
- ✓ Les cadets tirent du pas bleu, puis du pas blanc : 2 flèches en 45".
- ✓ L'accès au pas blanc se fait par le pas bleu. Le pas blanc doit être à une distance inférieure ou égale au pas bleu.
- ✓ L'accès au pas bleu se fait par le pas rouge
- ✓ Pour les concours qualificatifs, les distances imposées sont celles des piquets rouges et blancs du tableau ci-dessus
- ✓ Pour un parcours de 21 cibles, le total des distances séparant le pas rouge des cibles sera dans une fourchette de 525 à 550m.

- **Création de blasons**

Toute homologation de blasons est soumise à la règle mathématique arrêtée par la Fédération dans le but de les affecter dans les bonnes catégories. L'unité de référence est la surface de la zone tuée ronde. Les surfaces pour chaque catégorie de blasons sont :

Grand Gibier : 4 (minimum 2828 cm²)
Moyen Gibier : 4 à 9 (de 1590 cm² à 3582 cm²)
Petit Gibier : 4 à 9 (de 704 cm² à 1584 cm²)
Petit Animal : 4 à 15 (de 176 cm² à 660 cm²)

A.6 LES PAS DE TIR

- **Matérialisation**

Les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives, de 20 à 40cm de hauteur hors sol ou marqués par des rubans de couleurs vives et toujours visibles.

L'installation d'un pas de tir doit être à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.

Couleurs : Rouge - Bleu - Blanc

- **Le pas de départ** : il est de couleur jaune.

Un pas "d'attente" ou "stop" peut être installé quelques mètres avant le pas de départ. Il est destiné à retenir les pelotons en cas de bouchons sur les parcours, afin que le peloton en train de tirer ne soit pas gêné.

Lors des championnats de France individuels, l'organisateur devra installer un piquet violet, destiné au chronométreur, dans un lieu qui lui permettra de suivre le départ et la position des tireurs aux différents pas de tir. Cet emplacement servira également au dégagement des tireurs après leur tir.

- **Attribution des pas de tir**

Vétérans, Seniors, Juniors : 1^{ère} flèche au pas rouge, 2^{ème} flèche au pas bleu.

Cadets : 1^{ère} flèche au pas bleu, 2^{ème} flèche au pas blanc.

Minimes et Benjamins : les deux flèches du pas blanc.

Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : rouge, bleu et blanc.



- **Disposition des pas de tir**

- ✓ Ordre de piquetage : Jaune - Rouge - Bleu - Blanc.
- ✓ Le pas de départ (jaune) doit précéder le premier pas de tir rouge de 4 à 10m maximum par l'accès normal.
- ✓ Les pas de tir peuvent être confondus ou dégressifs mais éloignés de 7m maximum par l'accès normal.
- ✓ Quand les pas de tir sont dégressifs, le pas blanc doit être dans l'axe du pas rouge.
- ✓ Pour limiter les bris de matériel, le pas blanc doit être dans l'axe du pas bleu ou confondu avec celui-ci pour les "petits animaux" (birdies).
- ✓ Cependant, pour des raisons de sécurité et de qualité de tir, un décalage latéral est possible en restant dans les fourchettes de distances, mais les écarts devront rester raisonnables. Les adultes ne trouveront donc pas forcément la cible dans l'axe du pas blanc.

A.7 LES TEMPS DE TIR

Pour toutes les catégories : le chronomètre démarre dès l'arrivée de l'archer à son premier pas de tir qu'il doit rejoindre le plus rapidement possible (dès que le pas de tir est libre).

(Application immédiate)

Dans les **catégories "arc libre", "arc droit" et "arc chasse"** : les vétérans et les cadets disposent de 45 secondes pour tirer.

- **Temps de tir en secondes**

| | Arc nu | | Arc à Poulies nu | | Arc droit | | Arc Libre | | Arc Chasse | |
|------------------|--------|--------|------------------|--------|-----------|--------|-----------|--------|------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| Benjamins | 45 | 45 | | | | | | | | |
| Minimes | 45 | 45 | 45 | 45 | | | | | | |
| Cadets | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 |
| Juniors | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 45 | 45 | 30 | 30 |
| Seniors | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 45 | 45 | 30 | 30 |
| Vétérans | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 |

Les dépassements du temps : le premier dépassement du temps de tir, par parcours de 21 cibles, fera l'objet d'un avertissement mentionné sur la feuille de marque, le ou les suivants seront sanctionnés par l'annulation de la ou des flèches tirée(s) hors délai.

En cas d'intempéries graves, seul l'arbitre responsable de la compétition sera mandaté pour moduler le temps de tir.



A.8 LA POSITION DE TIR

L'archer doit obligatoirement se tenir en arrière du pas de tir, de façon à le toucher. Un déplacement latéral est autorisé, à condition de rester en arrière du pas de tir et de toucher celui-ci avec un pied.

Les tirs peuvent s'effectuer, debout, à genoux, accroupi, assis, mais il faut rester en contact avec le pas de tir.

Les organisateurs doivent veiller à ce que les pas de tir soient utilisables aussi bien par les droitiers que par les gauchers, par les grands ou les petits en taille.

Les tireurs en attente doivent s'arrêter au niveau du pas jaune ou du pas d'attente (stop) et y demeurer en silence pendant la durée des tirs des archers qui les précèdent.

Il est absolument interdit à un tireur de reconnaître le blason au préalable, sous peine d'annulation des scores réalisés à cette cible.

A.9 LES TECHNIQUES DE TIR

- **Divisions Arc nu, Arc à poulies nu et Arc Libre :**

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

- **Division Arc Droit et Arc Chasse :**

La prise de corde doit être obligatoirement de type "prise méditerranéenne", c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous.

A.10 LE MARQUAGE DES SCORES

a) Le décompte des points obtenus s'établit comme suit :

| Valeur des Flèches | Zone "tué" | Zone "blessé" |
|-------------------------|------------|---------------|
| 1 ^{ère} flèche | 20 points | 15 points |
| 2 ^{ème} flèche | 15 points | 10 points |

b) Maximum de points par cibles : 35 points.

c) Maximum de points sur un parcours de 42 cibles : 1470 points.

d) Les cordons sont toujours à l'avantage (comptés au point supérieur).

e) Une flèche arrivant en cible par ricochet compte, à condition d'être plantée dans le blason en zone marquante.

f) Une flèche qui s'encastre dans une autre déjà en cible marque la même valeur que la flèche encastree.

g) Les flèches rebondissant sur le blason ou traversant ce dernier pourront marquer dans la mesure où l'impact en zone marquante peut être trouvé.

h) Si, sur le blason, un arbre cache une partie de l'animal, la flèche plantée sur la surface de l'arbre est nulle, le cordon étant cependant à l'avantage du tireur.

i) Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante ensuite en cible doit être comptée suivant sa position en cible.

j) Une flèche qui heurte une autre flèche déjà en cible et qui rebondit hors zone marquante, doit être comptée à la valeur de la flèche heurtée, à condition que celle-ci puisse être identifiée.

k) Flèche tombée de l'arc : une flèche, tombée de l'arc, peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

l) Flèches perdues : leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.



m) Il est **interdit de jeter** une (ou plusieurs) flèche(s) à la main pour quelque raison que ce soit.

n) **Marques et double marque** :

- *la feuille de marque* doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné ;
- *la double marque* est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible, elle doit être tenue par un archer du peloton.

o) **Les résultats**, dans leur intégralité et par catégories officiellement reconnues, doivent être établis par l'organisateur. Ils devront être transmis, dans les 6 jours qui suivent le concours, en double exemplaire, pour homologation, à l'arbitre responsable du concours.

p) **Les sanctions** : en cas de non respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

A.11 LE JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son Rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – B.5.1.

A.12 L'ORGANISATION

• Rôle de l'organisateur et du chef de peloton

L'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque. Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.

Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc...

Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum.

Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs.

Exemple pour 5 tireurs : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, etc...

• Le chronométrage

Le chronométrage doit être assuré par le chef de peloton, l'un des archers, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométreur à poste fixe.

Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche. La commission des arbitres jugera des points à annuler.

• Pelotons seniors

Lors d'un concours qualificatif : les pelotons sont formés par l'organisateur, en prenant soin qu'il n'y ait pas plus de 2 archers du même club par peloton de 4 tireurs, ou 3 du même club pour un peloton de 5 tireurs.

Lors des championnats départementaux et régionaux : il est souhaitable que les tireurs soient regroupés par catégories d'arc.

• Pelotons jeunes

Il faut éviter qu'un peloton soit uniquement composé de 3 jeunes et d'un seul adulte. Il est préférable de former des pelotons comprenant 1 jeune et 3 adultes ou 2 jeunes et 2 adultes.



A.13 LE CLASSEMENT PAR CATEGORIES ET LE DEPARTAGE DES EX ÆQUO

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, ceux-ci sont départagés comme suit :

- ✓ au nombre de 35 points réalisés (en faisant 20 points + 15 points) ;
- ✓ au nombre de 30 points réalisés (en faisant 20 points + 10 points) ;
- ✓ au nombre de 30 points réalisés (en faisant 15 points + 15 points) ;
- ✓ au nombre de 25 points réalisés (en faisant 15 points + 10 points) ;
- ✓ au nombre de 20 points ;
- ✓ au nombre de 15 points ;
- ✓ au nombre de 10 points.

A.14 LES BADGES

Se reporter au chapitre des médailles et distinctions.

A.15 LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Ils se déroulent selon le même règlement.

Les titres de "**CHAMPION DEPARTEMENTAL**" ou "**CHAMPION REGIONAL**" sont décernés selon des critères propres aux Ligues ou Comités Départementaux.





B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR NATURE

Cette compétition se propose de regrouper sur deux jours les meilleurs tireurs nationaux qui ont obtenu leurs qualifications.

B.1 LES PERIODES DE QUALIFICATION

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA : c'est habituellement lors du week-end de Pentecôte. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue "Le Tir à l'Arc", les dates des derniers concours qualificatifs pour participer aux Championnats de France.

B.2 LE MODE DE SELECTION

Les tireurs doivent se reporter au classement national établi au long de l'année, d'un championnat à l'autre, sur le site Internet de la FFTA. Les modalités de participation sont indiquées dans le Guide Calendrier des compétitions et sur le site Internet. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la Revue Le Tir à l'Arc, les dates et derniers concours sélectifs pour participer au Championnat de France.

B.3 LE DEROULEMENT

L'organisateur devra prévoir 3 parcours de 21 cibles situées aux distances réglementaires.

Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 21 cibles le samedi et 21 cibles le dimanche.

Le classement final se fait sur le cumul de points des 2 jours.

Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrain imposent des départs échelonnés

- **Formation des pelotons**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie.

En cas de départ échelonné, l'ordre de départ est géré dans le Cahier des Charges

Lorsque les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité.

- **Le départage des ex æquo** se fait selon le règlement général du Parcours Nature.

Le jour du Championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes sur autorisation des organisateurs et de la Commission des Arbitres.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit.

Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres du championnat. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou de récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Les parcours des Championnats de FRANCE individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition.



B.4 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré :

- ✓ soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible ;
- ✓ soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours.

Le Chronométreur notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements.

La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation ; A, puis B, puis C, etc...

B.5 L'ARBITRAGE

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres ainsi que le Délégué Technique et prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Le comité d'organisation doit prendre en charge et fournir, par l'intermédiaire du Président de la Commission Régionale des Arbitres, le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition.

B.6 LE JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – B.5.1.

B.7 LES TITRES DECERNES

Un titre de "Champion de France de Parcours Nature" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

B.8 LES TENUES

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 – Les Règlements Généraux– C.12.1).

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**.

Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

Note : Lors du Championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.



C. L'OPEN DE FRANCE

C.1 LES GENERALITES

Cette compétition se propose de regrouper, en équipes, les meilleurs tireurs de chaque ligue ainsi que les archers des nations étrangères invitées.

L'Open de France clôture la saison sportive. En conséquence, les catégories d'âge à prendre en compte, pour la constitution des équipes, sont celles indiquées sur les licences de la saison passée. Exemple : Open de novembre 1999 = licences de la saison 1998/1999.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Les départs des pelotons sont faits en simultané.

C.2 LES EQUIPES

Une équipe régionale est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe régionale se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

Chaque équipe régionale est soit masculine, soit féminine. Elle est composée de **5 tireurs**, dont au moins **1 jeune** (benjamin, minime, cadet ou junior), elle doit comporter chacune les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours Nature, à savoir un arc droit nu, un arc chasse nu, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre.

Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie.

Toute équipe déclarée non conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.

Capitaine d'Equipe : les Capitaines d'Equipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- ✓ un seul Capitaine d'Equipe par équipe ;
- ✓ le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe peut accompagner les archers de son équipe aux pas de tir. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier
 - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
 - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
 - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
 - d) il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
 - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Transferts : Voir Chapitre 1 – Les Règlements généraux – C.3.3.

Nombre d'équipes :

Les ligues de moins de 2000 licenciés peuvent inscrire 3 équipes maximum, dont au moins une équipe féminine.

Les ligues de 2000 licenciés et plus peuvent inscrire 4 équipes maximum, dont au moins une équipe féminine.

Si une ligue ne présente pas d'équipe féminine, elle ne peut présenter qu'une équipe masculine.



C.3 LE DEROULEMENT

L'Open de France se déroule conformément au règlement général du Parcours Nature. Il se dispute sur un parcours de 42 cibles.

Les parcours doivent être totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours même amical ne peut être organisé sur ces parcours préalablement à l'Open de France.

Chaque équipe de ligue forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'une ligue différente de la leur qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours. Les arbitres se placent à un endroit où ils peuvent travailler en toute sécurité et sans gêner le déroulement des tirs.

- ✓ les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux ;
- ✓ l'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 10 flèches (2 flèches par type d'arc) ; Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre, dans la « foulées » ;
- ✓ le chronomètre commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et le chronomètre s'arrête à la décoche de la deuxième flèche du cinquième et dernier tireur. Ses coéquipiers peuvent le suivre ;
- ✓ un seul archer tire à la fois ;
- ✓ la rotation de tir est à la convenance du peloton. Son organisation est modifiable durant la durée de la compétition ;
- ✓ Il n'y a pas d'incident de matériel.

C.4 LES FEUILLES DE MARQUE

Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.

Le résultat est celui d'un groupe, il ne peut y être attaché des résultats individuels.

Les feuilles de marque sont tenues par le capitaine et l'arbitre accompagnant le peloton.

C.5 LE DEPASSEMENT DE TEMPS

Chaque équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble de ses 10 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 5^{ème} et dernier tireur.

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles. Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.

Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles. La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable de ce Championnat.

C.6 LE JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son Rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les règlements Généraux – B.5.1.

C.7 LE CLASSEMENT

Le classement s'effectue par addition des scores des 5 archers.

Il y a 2 classements : **l'OPEN DE FRANCE MESSIEURS** et **l'OPEN DE FRANCE DAMES**.

C.8 LES EX AEQUO

En cas d'égalité, l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 20 est déclarée gagnante.

Si l'égalité subsiste, c'est l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 15 et enfin de 10.

C.9 LES TROPHES

La FFTA fournit un trophée pour chacun des deux classements.

Il est gagné définitivement au bout de 3 victoires consécutives ou de 5 victoires non consécutives.

Tant qu'il n'est pas gagné définitivement, chaque ligue l'ayant gagné une année est tenue de le rapporter à l'Open de France suivant, pour sa remise en jeu.



C.10 LES TITRES

Dans les deux classements, les équipes de ligue gagnantes sont déclarées :

CHAMPIONNES de FRANCE par EQUIPES de LIGUE - PARCOURS NATURE

C.11 LES TENUES

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 – Les Règlements Généraux- C.12.1)

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**.

Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

C.12 L'ORGANISATION

Les années paires, la Ligue de l'Equipe masculine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Les années impaires, la Ligue de l'Equipe féminine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Une même Ligue ne peut pas organiser l'Open de France deux années consécutives. Dans ce cas, la Ligue classée en deuxième en recevra la charge.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.





D. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE : compétitions qualificatives

D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Parcours Nature en vigueur**.

Arcs concernés : arc nu, arc à poulies nu, arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

D.1.1 LES INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS DE QUALIFICATION

Au cours d'un concours de Parcours Nature inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un club peut présenter 1 ou plusieurs équipes.

Les équipes sont soit féminines soit masculines. Les équipes sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du Parcours Nature, les jeunes tirant à leur pas de tir habituel

Pour les transferts, voir l'Article C.3.3 des Règlements Généraux.

Avant le début de la compétition, sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, chaque club déposera au greffe du concours les noms de 3 ou 4 archers. A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés [Annexe1] permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- ✓ **un arc nu (B.B.) ou un arc de chasse**
- ✓ **un arc droit**
- ✓ **un arc à poulie nu ou un arc tir libre**

Ce Critérium par équipes de clubs concerne toutes les catégories de compétiteurs ouvertes au règlement général du Parcours Nature, chaque compétiteur tirant au pas de tir habituel de sa catégorie

D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION

Deux possibilités :

- ✓ soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé. **Une seule équipe Championne de Ligue ou de Division Régionale est autorisée ;**
- ✓ soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite.

Pour le score qualificatif, se reporter au Guide-Calendarier des compétitions ou sur le site Internet de la FFTA.

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une fiche d'inscription (modèle dans la Guide Calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours. Le club qualifié la fera suivre –selon instruction fédérale- à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Le club recevra un avis de réception de la FFTA. C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Critérium de France.

La qualification pour le Critérium de France par équipes de clubs doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 42 cibles. Une qualification obtenue sur un parcours de 21 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte. **Cependant**, si l'organisateur (ne disposant que d'un terrain de 21 cibles) change, à la pause après le tir de la première série de 21 cibles, les blasons et les pas de tir (axes et distances), il s'agit alors d'un parcours différent du premier et le concours est alors qualificatif. Cette modification devra être certifiée par l'Arbitre Responsable.

Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA, 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France. Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe.



Un club peut présenter pour le Critérium soit une équipe masculine soit une équipe féminine soit les deux si elles ont chacune réalisé le score qualificatif ou sont Championnes de Ligue ou de Division Régionale

D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION

Du lendemain du Critérium de France jusqu'à 10 jours avant le Critérium de France suivant.



E. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

E.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

En principe le Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs a lieu la veille des Championnats de France Parcours Nature.

Les parcours doivent être totalement nouveaux au 1^{er} jour de la compétition et aucun concours même amical ne peut être organisé sur ces parcours préalablement aux Critériums de France

E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Critérium de France :

- ✓ Dans chaque Ligue, l'équipe de Club, masculine et féminine, proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- ✓ L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- ✓ Les équipes **masculine et féminine** sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre, un arc nu ou un arc de chasse, un arc droit).
- ✓ Les clubs vainqueurs de ce Critérium de France sont qualifiés d'office pour l'épreuve de l'année suivant. Ils doivent confirmer leur participation à la FFTA en utilisant le coupon réponse en annexe 1.

Les Capitaine d'Equipes : ils sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- ✓ un seul capitaine par équipe ;
- ✓ le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- ✓ le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe peut accompagner les archers de son équipe aux pas de tir. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier
 - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
 - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
 - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
 - d) il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
 - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'Appel.

En cas de sur-affluence (plus de 42 équipes), des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

Transferts : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Au moins 1 heure avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des cibles en nombre suffisant comportant des distances variées, inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes catégories de gibiers.

E.4 LES ÉPREUVES DU CRITERIUM DE FRANCE

E.4.1 L'épreuve du Critérium de France est une épreuve de Parcours Nature de 21 cibles. Si plus de 42 équipes, des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

E.4.2 Chaque compétiteur tire deux flèches aux pas de tir habituels de sa catégorie.



E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

Elles devront être conformes au règlement général du Parcours nature.

E.5.1 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

- ✓ **Tir sur blasons uniques** : chaque équipe tire ses 6 flèches dans le blason.
- ✓ **Tir sur les blasons de petits animaux** : chaque équipe tire 3 flèches dans un blason, 3 flèches dans l'autre.

E.5.2 LA ROTATION

A chaque cible les équipes tirent alternativement en premier et en second.

A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine.

E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

Chaque équipe dispose de 2 minutes pour tirer l'ensemble de ses 6 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 3^{ème} et dernier tireur.

Les archers peuvent se rendre tous en même temps au pas de tir où ils attendent leur tour de tirer. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre dans la foulée.

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un [1] dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles. Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.

Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles. La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable de ce Championnat.

Sécurité lors du tir par équipes : le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois.

E.7 L'ÉTABLISSEMENT DES SCORES

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin :

- ✓ plus grand nombre de 20/15
- ✓ plus grand nombre de 20/10
- ✓ plus grand nombre de 15/15
- ✓ plus grand nombre de 15/10

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex æquo.

Pour l'attribution du titre ou des médailles :

- ✓ 1 tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées du pas rouge dans un temps de 1 minute à partir du moment où le premier archer quitte le pas d'attente/stop, sur une cible au choix de l'organisateur. Les archers peuvent tous monter au pas de tir rouge en même temps Le plus haut score des points gagne.
- ✓ Si l'égalité subsiste, un nouveau tir de barrage sera effectué jusqu'au départage de l'égalité.

La durée de la séquence de tir accordée pour résoudre une égalité entre 2 équipes sera de deux (2) minutes, une par équipe.

Les tirs de barrage se feront sur une cible, au choix de l'organisateur (sauf petits animaux), spécialement installée à cet effet près de la zone du greffe. Les tirs de barrage seront tirés dès que cela sera possible après que les feuilles de marque aient été enregistrées. Une équipe qui ne peut être présente pour un tir de barrage après que son capitaine d'équipe en ait été informé sera déclarée perdante. Si l'équipe et son capitaine ont quitté le terrain et qu'ils ne puissent être informés du tir de barrage, bien que les résultats ne soient pas officiellement certifiés, cette équipe sera déclarée perdante.



E.8 LE PROGRAMME

Les horaires de référence sont publiés sur le Guide Calendrier des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, la Commission des Juges et les capitaines d'équipes.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort par les arbitres et les organisateurs.

Chaque peloton sera composé de deux équipes de clubs. Ils sont constitués par tirage au sort. Chaque peloton sera accompagné tout au long du parcours par un arbitre.

En cas de nombre impair d'équipes, la Commission des Juges désignera un arbitre pour l'équipe restée seule.

Le capitaine d'équipe peut communiquer avec ses archers à tout moment dans la mesure où il ne provoque pas une gêne pour l'équipe adverse. Il peut accompagner son équipe au pas de tir et monter aux cibles à la fin des tirs. La concertation entre les archers est possible. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

E.9 DIVERS

Matériel : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc.

Pénalités : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Critérium et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

S'agissant du capitaine d'équipe, il peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

E.10 LES TITRES DÉCERNÉS *(Application au 01/01/2008)*

L'équipe de Club féminine gagnante reçoit le titre de :

ÉQUIPE DE CLUB FEMININE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE

L'équipe de Club masculine gagnante reçoit le titre de :

ÉQUIPE DE CLUB MASCULINE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE

Les équipes reçoivent les trophées alloués par la FFTA.





E.11 LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1

Modèle de coupon d'inscription au Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs



ANNEXE 1 - MODELE

COUPON D'INSCRIPTION AU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

Club de : N° Agrément :

Nom et prénom du Président :

Adresse complète :

Tél : E.Mail :

| | |
|---|--|
| <p style="text-align: center;">Type de compétition :</p> <p>Concours [] Championnat de Ligue [] Division Régionale [] Place _____</p> | <p style="text-align: center;">Lieu de la compétition :</p> <p>..... Date :</p> |
|---|--|

| Nom & Prénom | Arc | Catégorie | N° Licence | Scores |
|-------------------------------------|-----|-----------|------------|--------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Total des 3 meilleurs scores | | | | |

| | |
|------------------------------|-------------|
| Nom et Prénom de l'Arbitre : | Signature : |
|------------------------------|-------------|

Mode de paiement : Prélèvement* Chèque

**Uniquement les clubs en prélèvement pour les licences*

Coupon à renvoyer :

FFTA – Service des activités sportives
268/270 Rue de Brément
93561 Rosny sous Bois Cedex

